



RURANGE MONTREQUIENNE LOGNE

24^{ème} EDITION DE LA FÊTE DU COQUELET GRILLÉ DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025

ATTESTATION – BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) :

Nom.....Prénom.....
Né(e) leA.....Département.....
Adresse..... Code Postal.....
Ville.....Téléphone.....
Adresse E-Mail.....
Par.....N° d'immatriculation de mon véhicule.....

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du code pénal)

Installation des exposants :

A partir de 6h00, les emplacements non occupés après 8h00 seront attribués aux exposants n'ayant pas réservé dans la limite des places disponibles. Les sommes versées seront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Les habitants désirant exposer devant leur domicile sont priés de le faire savoir avant le 31 août, passé ce délai, les emplacements seront disponibles aux inscriptions extérieures

Commentaires :

.....
L'attestation – bulletin d'inscription entièrement rempli, sera accompagné d'une copie recto verso d'une pièce d'identité et du paiement. A envoyer ou à déposer à la :

ASCL, Mairie de Rurange rue Kennedy 57310 Rurange Les Thionville

1 emplacement gratuit de 5m pour les villageois*..... + Emplacement de 5m à 10€*
(*rayer la mention inutile)

Ci-joint le règlement de€ payé par

Chèque n° à l'ordre de L'ASCL

Espèces

Virement bancaire : FR76 1027 8050 1100 0201 3290 171

Date limite d'inscription : le 31 août 2025

Une fois les emplacements attribués, il n'y aura plus de modification possible

Toute demande de réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte

Aucun remboursement ne sera accepté, sauf cas exceptionnel ou annulation de l'organisateur